



PRÉFÈTE DE LA DORDOGNE

Périgueux, le 19 juin 2017

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vigilance orange Canicule

Le département de la Dordogne est placé en vigilance Orange Canicule par Météo France. Compte tenu des températures minimales et maximales élevées des prochains jours, cette vigilance pourrait se maintenir durant la semaine.

Dès dimanche après-midi, la Préfecture a alerté les différents services de l'Etat et des communes pour leur demander leur mobilisation et leur vigilance auprès des populations les plus vulnérables.

Pour rappel, une demande d'ouverture des registres canicule auprès des maires à compter du 1^{er} juin et pour la période estivale, avait été faite dès la fin du mois de mai.

Par ailleurs, une réunion s'est tenue ce jour en préfecture pour faire un point sur les différentes mesures mises en place, conformément au plan canicule :

- **l'agence régionale de santé (ARS)** a fait une information particulière aux établissements de Santé, ainsi qu'aux établissements et services médico-sociaux (EHPAD, SSIAD, structures pour personnes handicapées). Il leur a été demandé de tenir prêt leur dispositif d'organisation en cas de crise : plans blancs pour les établissements de santé, plans bleus pour les établissements médico-sociaux. Une surveillance de l'évolution des indicateurs de veille sanitaire a été mise en place ;
- **l'éducation nationale** a diffusé à l'ensemble des établissements scolaires un message de vigilance pour limiter les activités à l'extérieur et rappeler les conseils de protection. Le réseau des infirmières scolaires a été mis en alerte pour être attentif aux comportements et détecter d'éventuels malaises. De même, compte tenu des voyages scolaires et classes de découverte actuellement organisés en Dordogne, avec des élèves en provenance d'autres départements, les conseils départementaux ont été pré-alertés ;
- **la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP)** a pris l'attache des services d'accueils de jour afin notamment d'être vigilant pour les sans-abri : ceux-ci sont ouverts à Périgueux et Bergerac. Par ailleurs, des maraudes complémentaires, en lien avec les associations de protection civile, vont être organisées ;
- **la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE)** a contacté les employeurs et chambres consulaires, notamment afin de recommander l'aménagement des horaires de travail durant les heures les moins chaudes de la journée et augmenter la fréquences des pauses ;
- **le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)** est vigilant sur les appels et signalements de malaise à domicile et sur la voie publique

- **Les collectivités ont été alertées, notamment pour avoir une veille spécifique sur les personnes les plus vulnérables recensées sur leur registre canicule.** Le conseil départemental a alerté les résidences autonomie et foyers de personnes. La ville de Périgueux a, en particulier, fourni des ventilateurs et tuyaux d'arrosage aux écoles ;

Un point de remontées d'informations sera fait quotidiennement pour adapter le dispositif selon les besoins constatés.

Rappel de quelques conseils afin de lutter au mieux contre les conséquences de la chaleur :

- buvez régulièrement de l'eau sans attendre d'avoir soif et faire boire abondamment les nourrissons et les jeunes enfants ;
- rafraîchissez-vous et mouillez-vous le corps (au moins le visage et les avant-bras) plusieurs fois par jour et soyez vigilant avec les personnes fragiles ou âgées ;
- mangez en quantité suffisante et ne buvez pas d'alcool ;
- évitez de sortir aux heures les plus chaudes et passez plusieurs heures par jour dans un lieu frais (cinéma, bibliothèque municipale, supermarché, musée, ...) ;
- évitez les efforts et activités physiques ;
- maintenez votre logement frais, fermez fenêtres et volets la journée, ouvrez-les le soir et la nuit s'il fait plus frais ;
- faute de climatisation dans votre véhicule, pensez, à l'occasion de pauses régulières, à vous abriter dans des lieux frais et climatisés ou à l'ombre. Evitez de vous exposer à la chaleur. Les nourrissons et les jeunes enfants ne doivent jamais être laissés en plein soleil ni être laissés seuls dans un véhicule, même quelques minutes ;
- pensez à donner régulièrement de vos nouvelles à vos proches et, dès que nécessaire, osez demander de l'aide ;
- consulter régulièrement le site de Météo-France.

Si vous voyez une personne victime d'un malaise ou d'un coup de chaleur, appelez immédiatement le 15.

POUR TOUTE INFORMATION COMPLEMENTAIRE :

- Le site Internet de la préfecture : www.dordogne.gouv.fr
- Le site Internet de l'ARS : www.ars.aquitaine.sante.fr
- Le site du ministère chargé de la Santé : www.sante.gouv.fr dossier «canicule et fortes chaleurs»
- Le site de Météo France : www.meteofrance.com
- Le site de l'Institut national de prévention et de d'éducation pour la santé : www.inpes.sante.fr
- La plate-forme téléphonique nationale 0 800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe)

Soyez particulièrement attentifs aux personnes les plus vulnérables de votre entourage. Si vous connaissez des personnes âgées, handicapées ou fragiles qui sont isolées, incitez-les à s'inscrire sur la liste mise à leur disposition par chaque mairie afin de recevoir de l'aide de bénévoles, et, pendant une vague de chaleur, prenez de leurs nouvelles régulièrement.





En cas de malaise, appelez le 15
Information Canicule : 0 800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe).

Contact Presse

Préfecture de la Dordogne – Service départemental de la communication interministérielle
Aurélia PAILLOT – 05.53.02.24.07 – 06 22 64 43 84 – aurelia.paillot@dordogne.gouv.fr



@prefecture24 –



@Prefet24
